



Expert autorise réparation auto sans feu vert de l'assurance

Par **olivetrb**, le **14/09/2010** à **17:51**

Bonjour,

J'ai besoin d'aide ou de conseils pour une amie à qui il vient d'arriver cette histoire.

Elle a été victime d'accident de la route, seulement des dégâts matériels mais l'autre conducteur (responsable de l'accident, sous les yeux de la police) n'est pas assuré et ne peut pas payer.

L'assurance de mon amie la met en contact avec un expert. L'expertise est faite dans un garage (grande concession). Celui-ci la rappelle quelques temps plus tard pour lui dire qu'il a eu le feu vert de l'expert, et qu'il peut la prendre la semaine suivante pour effectuer les réparations. Jusque là, tout va (presque) bien.

Seulement au moment de récupérer la voiture, le garagiste lui demande de payer la facture (2700€), car il ne trouve rien dans son dossier concernant une prise en charge. Elle appelle son assurance, celle-ci est surprise car elle n'a toujours pas le rapport de l'expert et qu'elle n'a donc pas autorisé les réparations. Mon amie déménageait le jour même à 500km, elle a donc fait un chèque à contre-cœur (encaissable mi octobre) pour récupérer la voiture.

Ce qui s'est passé, c'est que l'assurance dit avoir envoyé une note à l'expert signalant que les réparations étaient sous attente du fond d'indemnisation et n'autorisait donc pas les réparations. L'expert nie avoir reçu cette note (c'est la raison pour laquelle le garage a eu le feu vert de l'expert).

Comme d'habitude, aujourd'hui tout le monde se renvoie la balle. Mon amie sera peut-être remboursée mais sans doute pas avant un an, alors que le chèque va être encaissé d'ici un mois et la mettra dans une situation financière plus que limite. C'est la raison pour laquelle en

postant sur ce forum, je cherche des cas similaires voir j'espère pouvoir trouver une solution (se retourner contre l'expert pour son erreur? Le garage qui a fait les réparations sans avoir le dossier d'indemnisation ? L'assurance qui a mandaté l'expert ?)

Ok, mon amie a été naïve, elle n'a pas appelée l'assurance quand le garage lui a dit qu'il avait l'accord pour effectuer les réparations, elle lui a fait confiance. Est-ce qu'ils peuvent utiliser ça contre elle pour en faire la fautive ? (ce que l'assurance essaye de faire)

Je voulais ce post pas trop long, c'est raté mais pas évident de résumer ce genre de situation..

Olivier

Par **chaber**, le **15/09/2010 à 10:07**

Bonjour,

Si j'ai bien compris votre rapport détaillé, le véhicule de votre amie n'est pas assuré en Dommages.

L'expert ne donne pas d'ordre de réparations. Il vérifie les travaux à effectuer et leurs coûts.

Cette opération se fait généralement chez le garagiste, surtout s'il y a eu démontage nécessaire ou si les frais de remise en état sont tangents à la valeur du véhicule.

Mes experts se gardent bien d'outrepasser le rôle qui leur est imparti et leurs rapports sont établis sous réserve de garantie de l'assureur.

Le donneur d'ordre de réparations est le client. Qui dit DONNEUR D'ORDRE dit PAYEUR, ou lui-même ou l'assureur s'il a délivré une prise en charge.

L'assureur de votre amie avait-il été prévenu du défaut d'assurances de l'adversaire (par constat amiable ou PV de police)?

Auquel cas il lui appartient de saisir le fonds de garantie dès connaissance puisqu'il est le mandataire de son client.

Malheureusement la procédure d'intervention du FGAO est toujours un peu longue. Votre amie est la seule fautive de cette maladresse